



Le Président  
du Conseil départemental

Evry, le 15 janvier 2016

Madame, Monsieur,

Un article paru dans le Monde daté du 13 janvier 2016 a fait état de fausses informations qui ont ensuite été largement relayées par les médias. Ces informations erronées ont pu susciter votre inquiétude. C'est pourquoi je tiens à apporter les précisions suivantes :

Depuis des années, nos prédécesseurs n'inscrivaient pas les budgets nécessaires pour faire face aux dépenses des établissements comme le vôtre.

Au fil des ans, la dette à l'égard de vos établissements s'est accrue atteignant 108 M€ en 2015, risquant de fragiliser gravement vos structures.

Pour faire face à cette situation inédite, le budget 2016 que je soumettrai à l'Assemblée départementale propose un effort sans précédent.

Ce budget sera sincère : Il prévoit les crédits nécessaires au paiement des 12 mois de prestations de l'année. Ainsi, les paiements ne seront pas interrompus en août ou septembre comme en 2015 pour certains d'entre vous. Ce budget prévoit en plus un rattrapage de la cavalerie budgétaire. 15 M€ seront inscrits pour y faire face. En clair, cela signifie que nous paierons 13 mois sur 12.

Au terme de l'année 2016, le compte débiteur du département de l'Essonne dans vos livres sera inférieur à ce qu'il était fin 2015 alors que l'intégralité des prestations 2016 auront été acquittées. C'est donc à une amélioration de votre trésorerie que nous procédons.

Les responsabilités que vous exercez sont essentielles pour le bien vivre ensemble et pour la solidarité entre les générations. Vous êtes en première ligne pour assurer cette mission fondamentale et mon objectif est précisément de vous garantir le paiement intégral des prestations que vous délivrez. C'est une obligation autant légale que morale.

Je regrette donc que certains aient donné une publicité erronée de mon précédent courrier aux fins de créer une polémique et de diffuser des informations contraires aux intentions de notre majorité.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes salutations distinguées.

*Person à car,*

  
François DUROVRAY

Le courrier doit être adressé  
à Monsieur le Président  
du Conseil départemental

Hôtel du Département  
Boulevard de France  
91012 Évry cedex

Tél. : 01 60 91 91 91  
Fax : 01 60 91 91 77

essonne.fr